Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2112/2005 DU CONSEIL

du 21 novembre 2005

relatif à l'accès à l'aide extérieure de la Communauté

(JO L 344 du 27.12.2005, p. 23)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006	L 210	82	31.7.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005R2112:20051228:FR:PDF